

CHANCELLERIE D'ETAT

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Personnel

M. Jean-Jacques Burkhard, anciennement magasinier au service de l'économat et du matériel scolaire, a été engagé le 1^{er} juillet 2005 en qualité d'huissier de chancellerie en remplacement de M. Paul Walter.

1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice, cent numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 70.475 francs (82.984 francs en 2004).

1.3. Légalisations

2965 pièces ont été légalisées.

1.4. Guichet unique

L'année 2005 a été marquée par l'ouverture officielle du Guichet unique des collectivités publiques le 5 mai, ceci au terme de trois ans de travaux menés en étroite collaboration avec le service du traitement de l'information. Ce nouveau moyen de collaboration entre les collectivités et les usagers doit permettre à ces derniers d'accéder en ligne et progressivement, via www.GuichetUnique.ch, à l'ensemble des prestations publiques, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ceci de manière totalement sécurisée.

Les internautes intéressés à accéder au Guichet unique doivent signer un contrat d'utilisation auprès des administrations communales pour les personnes physiques et via la chancellerie d'Etat pour les personnes morales. L'accès au Guichet unique utilise un concept déjà expérimenté au niveau bancaire, reposant sur un code utilisateur, un mot de passe et un numéro de session propre pour chaque connexion.

Au 31 décembre, ce sont 3.194 contrats d'utilisation du Guichet unique qui ont été conclus par des personnes physiques et 94 par des entreprises.

Durant cette année, une première série de prestations a ainsi été offerte aux internautes, notamment dans le domaine des contributions. Il est donc possible de consulter ses notifications de taxation, ses comptes courants et connaître les bases de calcul de ses tranches d'impôt. La mobilité (consulter les véhicules assurés et les détenteurs de plaques) et l'assurance incendie (consulter la valeur incendie d'un immeuble) sont également des thèmes faisant partie de cette première série de prestations. En automne, c'est encore le vote électronique qui est venu alimenter le Guichet unique.

Finalement, pour régir les opérations via le Guichet unique, une loi a été adoptée en première suisse par le Grand Conseil et entrée en vigueur au 1^{er} janvier, plaçant ainsi Neuchâtel comme premier canton helvétique à s'être doté d'une base légale ayant pour but de régler les relations développées via Internet entre tous les acteurs cantonaux, tant des secteurs publics que privés.

1.5. Droits politiques

a) Généralités

L'année 2005 a également été marquée par le premier vote électronique de l'histoire neuchâteloise, une des prestations offertes par le Guichet unique. Le premier test s'est déroulé avec succès lors de la votation fédérale du 25 septembre. Ainsi 68% des citoyennes et citoyens neuchâtelois ayant conclu un contrat au Guichet unique ont choisi Internet pour voter, soit 1.178 personnes sur un total de 1.732, et tous les votes ont été valides.

Un deuxième essai s'est quant à lui tenu à l'occasion du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre et a réuni 1.194 personnes sur un total de 2.209 et tous les votes ont été déclarés valides.

Le troisième test a été réalisé lors de la votation fédérale du 27 novembre où 1.345 électrices et électeurs sur 2.442 ont voté électroniquement. Tous les votes ont été déclarés valides.

b) Elections

Election du Grand Conseil

Le renouvellement des cent-quinze sièges du parlement a été fixé au 10 avril.

Ont été élus députées et députés: 15 radicaux (25 en 2001), 25 libéraux-ppn (35), 41 socialistes (39), 6 populistes (7), 10 Verts (7), 1 SolidaritéS (2) et 17 UDC (0).

Ont été élus députées suppléantes et députés suppléants: 5 radicaux, 7 libéraux-ppn, 11 socialistes, 3 populistes, 5 Verts, 1 SolidaritéS et 6 UDC.

Participation au scrutin: 44.18%.

Les résultats détaillés de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle N° 29, du 20 avril. La liste nominative des élues et des élus figure à la rubrique Grand Conseil.

Election du Conseil d'Etat

Cette élection a été fixée au 10 avril.

Ont obtenu des suffrages:

M.	Jean Studer	21.741	suffrages
Mme	Sylvie Perrinjaquet	20.471	suffrages
MM.	Fernand Cuche	20.425	suffrages
	Bernard Soguel	19.513	suffrages
	Didier Berberat	18.194	suffrages
	Roland Debély	14.514	suffrages
Mme	Odile Duvoisin	14.010	suffrages
MM.	Charles Häsler	13.386	suffrages
	Christian Blandenier	13.066	suffrages
Mme	Diane Reinhard	12.721	suffrages
MM.	Sylvain Piaget	12.545	suffrages
	Yvan Perrin	11.931	suffrages
	Pierre Alain Storrer	8.118	suffrages

	Walter Willener	7.912	suffrages
	Bernard Monnier	7.847	suffrages
	Jean-Charles Legrix	7.724	suffrages
	Denis de la Reussille	5.829	suffrages
Mme	Marianne Ebel	2.905	suffrages
M.	Marcelo Droguett	2.626	suffrages
Mme	Eva Fernandez Aeberhard	2.485	suffrages
M.	Jean-Pierre Veya	2.477	suffrages
Mme	Martha Judith Zurita	2.302	suffrages
M.	Vincent Pahud	1.699	suffrages
Mmes	Dorothee Ecklin	1.547	suffrages
	Maddalena Perrenoud	1.221	suffrages
	Catherine Reid	1.169	suffrages
M.	Lukas Jäggi	410	suffrages

Participation au scrutin: 44.45%.

Le second tour a été fixé au 1^{er} mai. Par arrêté du 13 avril, le Conseil d'Etat, considérant que le nombre de candidats proposés pour le second tour était égal au nombre de sièges à pourvoir, a proclamé élu tacitement Mme Sylvie Perrinjaquet, MM. Bernard Soguel, Fernand Cuche, Roland Debély et Jean Studer.

Les résultats détaillés de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle N° 29, du 20 avril.

Election complémentaire d'un membre au Conseil des Etats

Par suite de la démission du conseiller aux Etats Jean Studer, l'élection complémentaire d'un membre au Conseil des Etats a été fixée au 30 octobre.

Premier tour

Ont obtenu des suffrages:

MM.	Philippe Bauer	18.245	suffrages
	Pierre Bonhôte	14.551	suffrages
	Denis de la Reussille	11.337	suffrages
	Lukas Jäggi	1.040	suffrages

Participation au scrutin: 35.91%.

Les résultats détaillés de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle N°85, du 4 novembre.

Second tour

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour de scrutin a été fixé au 20 novembre.

A été élu:

M.	Pierre Bonhôte	24.996	suffrages
----	----------------	--------	-----------

Ont obtenu des suffrages:

MM.	Philippe Bauer	20.747	suffrages
	Lukas Jäggi	1.675	suffrages

Participation au scrutin: 38.04%.

Les résultats détaillés de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle N° 90, du 23 novembre.

Le Conseil d'Etat a validé cette élection complémentaire au Conseil des Etats par arrêté du 30 novembre.

Election complémentaire communale

Chézard–Saint-Martin – 30 octobre. Election tacite de M. Jacques Rothenbühler au Conseil communal.

c) *Votations*

Votations fédérales

5 juin

- Sur l'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin. Résultat du canton: 44.697 oui; 18.307 non; participation au scrutin: 60.20%. Résultat de la Confédération: 1.477.260 oui; 1.227.042 non; participation au scrutin: 56.63%. Le projet a été accepté.
- Sur la loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe. Résultat du canton: 35.931 oui; 26.673 non; participation au scrutin: 60.18%. Résultat de la Confédération: 1.559.848 oui; 1.127.520 non; participation au scrutin: 56.51%. Le projet a été accepté.

25 septembre

- Sur l'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne et portant approbation de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes. Résultat du canton: 41.286 oui; 22.074 non; participation au scrutin: 60.31%. Résultat de la Confédération: 1.458.686 oui; 1.147.140 non; participation au scrutin: 54.51%. Le projet a été accepté.

27 novembre

- Sur l'initiative populaire du 18 septembre 2003 "pour des aliments produits sans manipulations génétiques". Résultat du canton: 34.585 oui; 18.367 non; participation au scrutin: 50.53%. Résultat de la Confédération: 1.125.835 oui; 896.482 non; participation au scrutin: 42.24%. Le projet a été accepté.
- Sur la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail). Résultat du canton: 24.854 oui; 28.159 non; participation au scrutin: 50.56%. Résultat de la Confédération: 1.026.833 oui; 1.003.900 non; participation au scrutin: 42.31%. Le projet a été accepté.

Votations cantonales

5 juin

- Sur le décret du 22 mars 2005 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (maîtrise des finances et limites de l'endettement). Résultat: 54.202 oui; 9.457 non; participation au scrutin: 52.10%. Le décret a été accepté.
- Sur la loi du 30 novembre 2004 sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (EHM). Résultat: 47.837 oui; 16.201 non; participation au scrutin: 52.02%. La loi a été acceptée.

Votations communales

Thielle-Wavre – 20 février. Arrêté du Conseil général, du 14 septembre 2004, concernant la modification du plan d'aménagement. L'arrêté a été accepté par 238 oui contre 86 non.

Le Landeron – 5 juin. Arrêté du Conseil général, du 10 décembre 2004, concernant la modification du taux du coefficient fiscal. L'arrêté a été refusé par 986 non contre 824 oui.

Auvernier – 5 juin. Arrêté du Conseil général, du 2 décembre 2004, concernant la modification du coefficient de l'impôt communal. L'arrêté a été refusé par 624 non contre 228 oui.

Brot-Dessous – 5 juin. Arrêté du Conseil général, du 9 décembre 2004, accordant au Conseil communal un crédit de 12.000 francs destiné au remplacement de la centrale de chauffe au col-lège de Frerereules. L'arrêté a été accepté par 54 oui contre 7 non.

Brot-Dessous – 5 juin. Arrêté du Conseil général, du 9 décembre 2004, accordant au Conseil communal un crédit de 13.950 francs destiné à l'achat d'une fraise à neige. L'arrêté a été refusé par 33 non contre 28 oui.

Savagnier – 5 juin. Arrêté du Conseil général, du 20 décembre 2004, autorisant la vente par la commune de Savagnier à SI Les Corbes SA d'une parcelle de terrain d'environ 254 m² à détacher de l'article 3062 du cadastre de Savagnier. L'arrêté a été refusé par 229 non contre 220 oui.

Savagnier – 5 juin. Arrêté du Conseil général, du 20 décembre 2004, autorisant l'échange de terrains entre la commune de Savagnier et la Société simple Morthier Françoise et Vuilliomenet Raymond. L'arrêté a été accepté par 235 oui contre 216 non.

Boudevilliers – 5 juin. Arrêté du Conseil général, du 16 décembre 2004, concernant la modification du coefficient fiscal communal à 105%. L'arrêté a été refusé par 260 non contre 74 oui.

Auvernier – 19 juin. Arrêté du Conseil général, du 20 janvier 2005, concernant la modification de l'affectation des articles 2992, 2977, 2345 et 2906 du cadastre d'Auvernier (Av. Beauregard sud) et des articles 2639, 2640 et 3005 du cadastre d'Auvernier (Vanel). L'arrêté a été accepté par 700 oui contre 228 non.

Buttes – 25 septembre. Arrêté du Conseil général, du 22 avril 2005, autorisant une vente de terrain à Suzanne Thiébaud et Fils. L'arrêté a été accepté par 165 oui contre 99 non.

La Chaux-de-Fonds – 25 septembre. Arrêté du Conseil général, du 28 avril 2005, modifiant le coefficient d'impôt et stipulant que "L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCDir, multiplié par un coefficient de 75". L'arrêté a été refusé par 11.352 non contre 3.502 oui.

d) Initiatives et référendums

Une initiative "Statut de droit public pour le personnel de l'établissement hospitalier multisite cantonal (EHM)" a été annoncée par le parti socialiste neuchâtelois à la chancellerie d'Etat le 21 janvier. Déposée le 21 juillet, elle a recueilli 6.343 signatures valables. Le 26 septembre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative. Le Grand Conseil se prononcera sur ce décret au début de l'année 2006.

Une initiative "L'or de la BNS pour l'avenir et l'innovation" a été annoncée par la Fédération des étudiants neuchâtelois à la chancellerie d'Etat le 16 mars. Déposée le 16 septembre, elle a recueilli 6.279 signatures valables. Le 5 décembre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative. Le Grand Conseil se prononcera sur ce décret au début de l'année 2006.

Une initiative "1^{er} mai férié" a été annoncée par le syndicat Unia à la chancellerie d'Etat le 22 avril. Déposée le 24 octobre, elle a recueilli 7.127 signatures valables.

Un référendum contre la loi du 30 novembre 2004 sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (EHM) a été déposé le 19 janvier et a recueilli 4.651 signatures valables. Par votation du 5 juin, le peuple a accepté cette loi par 47.837 oui contre 16.201 non. La participation au scrutin a été de 52.02%.

1.6. Conférence des secrétaires généraux

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par le chancelier d'Etat, elle se réunit lorsque cela est nécessaire pour régler certaines questions d'ordre général et pour harmoniser diverses procédures.

1.7. Partenariat enregistré

En date du 27 janvier 2004, le Grand Conseil a accepté la loi sur le partenariat enregistré dans le canton de Neuchâtel pour les couples hétérosexuels et homosexuels proposée par la commission législative. Son règlement d'exécution a quant à lui été adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2004. La loi est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2004.

La particularité du partenariat enregistré neuchâtelois est donc qu'il s'applique aussi bien aux partenaires hétérosexuels qu'homosexuels. S'il n'équivaut pas à un mariage – un domaine ressortissant exclusivement au droit fédéral – il donne le droit aux partenaires, sauf dispositions légales spéciales, d'être traités de la même manière que les personnes mariées pour tout ce qui relève du droit cantonal. Le partenariat enregistré a ainsi principalement des effets sur le droit de visite à l'hôpital, le droit sur les successions et sur les donations entre vifs, le droit de refuser de témoigner et la réglementation de la Caisse de pensions de l'Etat. Il n'a cependant aucun effet sur les contributions directes.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, la chancellerie d'Etat a enregistré 133 partenariats se répartissant de la manière suivante :

- 100 partenariats hétérosexuels
- 33 partenariats homosexuels, dont 22 concernant des couples hommes et 11 des couples femmes.

Trois partenariats enregistrés (couples hétérosexuels) ont également été dissous en raison du décès d'un des partenaires.

1.8. Centenaires

Durant l'exercice, 11 personnes ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire (8 femmes et 3 hommes).

2. COMMUNICATION

Dans le cadre de l'ouverture du Guichet unique intervenue le 5 mai et prévoyant notamment l'introduction du vote électronique, la chancellerie d'Etat a lancé une vaste campagne d'information publique sous la forme d'affiches largement distribuées, de panneaux d'information (et d'objets marketing) destinés à opérer un tournus dans différents services de l'Etat orientés client.

A relever également trois larges journées de communication du Conseil d'Etat in corpore le 24 août sur l'évaluation des comptes 2005, le 26 septembre sur la présentation du budget 2006, et le 24 novembre sur le programme de législature 2006-2009. Ces trois journées ont réuni tous les partenaires concernés et l'information a, à chaque fois, fait l'objet d'une large diffusion à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale.

Site Internet

Avec environ 850'000 sessions (en moyenne 2'300 sessions hors ACN par jour) et plus de 2 millions de pages vues en 2005, le site Internet officiel de la République et Canton de Neuchâtel (www.ne.ch) démontre qu'il constitue un outil important pour la relation entre le public et l'administration cantonale. L'internaute peut ainsi avoir accès à toute une série d'informations sur les prestations de l'Etat ainsi qu' à un grand nombre de documents et formulaires lui permettant de le guider dans ses démarches et de lui faciliter l'interaction avec l'administration cantonale.

L'analyse de la fréquentation du site Internet de l'Etat permet de constater que celui-ci est aussi fortement utilisé comme source d'information lors des journées d'élections et/ou de votations. Les dimanches de scrutins sont toujours marqués par des pics de fréquentation. A cet égard, le jour des élections cantonales du 10 avril 2005 est celui qui a enregistré la plus forte fréquentation sur l'ensemble de l'année.

On peut aussi relever que les actions de communication entreprises par le Conseil d'Etat les 24 août (évaluation des comptes), 26 septembre (présentation du budget 2006) et 24 novembre (présentation du programme de législature) se sont traduites par une augmentation notable de la fréquentation du site durant ces périodes. Ces résultats soulignent encore une fois l'importance du site Internet de l'Etat en tant que moyen d'information et de communication entre l'administration cantonale et le public.

En termes de contenus, un effort particulier a été apporté à la présence sur Internet des services qui ne possédaient pas encore de pages d'information sur le site officiel de la République et Canton de Neuchâtel. Ainsi à fin 2005, l'ensemble des services de l'Etat, soit possédaient des pages d'information sur Internet (environ 95% des unités administratives), soit avaient entamé le processus en collaboration avec le gestionnaire de site pour que ces informations soient disponibles courant 2006.

Sur le plan quantitatif, le site comptait, en novembre 2005, 1118 rubriques (+ 16% depuis 2004) et 13.279 documents publiés (+ 22% depuis 2004).

3. SERVICE DU GRAND CONSEIL

3.1. Grand Conseil

a) Mutations avant élection

Avant l'élection du 10 avril, MM. Tony Perrin, radical, et Marc Rémy, radical, ont respectivement remplacé M. Dominique Gilbert Rossier et M^{me} Catherine Schallenberger, démissionnaires.

b) Composition après élection

Suite à l'élection du 10 avril, les 115 sièges ont été répartis comme suit:

15 radicaux (PRDN), 25 libéraux-PPN (L-PPN), 41 socialistes (PSN), 6 populistes (POP), 10 Verts, 1 solidaritéS (SOL) et 17 UDC.

Les 38 sièges des députés suppléants ont été répartis comme suit:

5 radicaux (PRDN), 7 libéraux-PPN (L-PPN), 11 socialistes (PSN), 3 populistes (POP), 5 Verts, 1 solidaritéS (SOL) et 6 UDC.

c) Etat nominatif des membres du Grand Conseil**Députés**

Amez-Droz Laurent	Neuchâtel	L-PPN
Angst Doris	Neuchâtel	Verts
Arni Olivier	Neuchâtel	PSN
Auclair Noël	Fleurier	UDC
Barben Michel	La Chaux-de-Fonds	L-PPN
Baudoin Jean-Claude	Bôle	L-PPN
Bauer Philippe	Neuchâtel	L-PPN
Berger Jean-Claude	Saint-Blaise	PSN
Berthet Elisabeth	La Chaux-de-Fonds	PRDN
Bertschi Christiane	Cormondrèche	PSN
Besancet Jacques	Corcelles	L-PPN
Bise Michel	Enges	PSN
Blandenier Christian	Cernier	L-PPN
Blétry-de Montmollin Violaine	Boudry	L-PPN
Boegli Laurence	Neuchâtel	POP
Bois Béatrice	Neuchâtel	PSN
Bonhôte Pierre	Neuchâtel	PSN
Borel Claude	Enges	PSN
Botteron Yvan	Les Ponts-de-Martel	L-PPN
Bringolf Alain	La Chaux-de-Fonds	POP
Bugnon Marc-André	Neuchâtel	UDC
Burgat Olivier	Auvernier	PRDN
Calame Didier	Les Planchettes	UDC
Castella Pierre	Le Locle	L-PPN
Castioni Mario	Neuchâtel	PSN
Chantraine Hugues Bertrand	La Chaux-de-Fonds	UDC
Coassin Karin	Boudry	PSN
Comte Raphaël	Corcelles	PRDN
Cottier Damien	Le Landeron	PRDN
Courvoisier Blaise	La Chaux-de-Fonds	UDC
Cuche François	Les Genèves-sur-Coffrane	PSN
Cuche Frédéric	Le Pâquier	PSN
de la Reussille Denis	Le Locle	POP
de Montmollin Jean-Frédéric	Cressier	L-PPN
Debély Martial	La Chaux-de-Fonds	PSN
Debrot Laurent	Chambrelieu	Verts
Droguett Marcelo	Le Locle	POP
Duvoisin Odile	Cortailod	PSN
Ebel Marianne	Neuchâtel	SOL
Egger René	Bevaix	PSN
Erard Patrick	La Chaux-de-Fonds	Verts
Erard Pierrette	Neuchâtel	PSN
Favre Laurent	Fleurier	PRDN
Fellrath Nathalie	Marin-Epagnier	PSN
Fischli Alexandre	La Chaux-de-Fonds	PSN
Flury Eric	Marin-Epagnier	PSN
Franchon Jean-Pierre	Le Locle	PSN
Gaberell Jean-Michel	Cortailod	PSN
Gehring Carol	Neuchâtel	Verts
Giovannini Marina	La Chaux-de-Fonds	PSN
Gnaegi Philippe	Neuchâtel	L-PPN
Graber Rolf	Le Locle	L-PPN
Gsteiger Nicolas	Boudry	UDC
Gueissaz Caroline	Neuchâtel	L-PPN
Guillaume-Gentil-Henry Marianne	Colombier	PSN
Guinand Claude	Saint-Blaise	PRDN

Guyot Frédéric	Neuchâtel	UDC
Gyger Jean-Louis	Cressier	UDC
Haeberli Philippe	Neuchâtel	PRDN
Hainard Pierre	La Chaux-de-Fonds	UDC
Haldimann Daniel	Savagnier	UDC
Häsler Charles	Le Locle	L-PPN
Haussener Olivier	Saint-Blaise	L-PPN
Herrmann Patrick	La Chaux-de-Fonds	Verts
Hirschy Gilbert	Les Brenets	Verts
Hostettler Christian	Coffrane	L-PPN
Huguenin-Elie Théo	La Chaux-de-Fonds	PSN
Humair Thérèse	Fleurier	L-PPN
Imhof Charlotte	Corcelles	PRDN
Jeanneret Françoise	Neuchâtel	PSN
Jeanprêtre Pittet Marie-Claire	Neuchâtel	PSN
Juan Marc	Le Landeron	PSN
Karakash Jean-Nathanaël	Fleurier	PSN
Keller Boris	Vaumarcus	PRDN
Kitsos Christina	La Chaux-de-Fonds	PSN
Lambert Grégory	Boudry	UDC
Laurent Adrien	Bevaix	PSN
Lavanchy Ruth	Saint-Blaise	L-PPN
Legrix Jean-Charles	La Chaux-de-Fonds	UDC
Maire-Hefti Monika	Les Ponts-de-Martel	PSN
Matthey-de-L'Endroit Frédéric	Le Locle	UDC
Mermet Christian	Môtiers	PSN
Monnier Douard Marie-France	Savagnier	Verts
Monnier Francis	Dombresson	L-PPN
Montandon Fabienne	La Chaux-de-Fonds	PSN
Nardin Marc-André	La Chaux-de-Fonds	PRDN
Nussbaumer Bertrand	Peseux	PSN
Obrist André	Neuchâtel	L-PPN
Ory Gisèle	La Chaux-de-Fonds	PSN
Pantillon Veronika	Bevaix	Verts
Pedroli Jean-Carlo	Neuchâtel	Verts
Perrinjaquet Solenne	Chez-le-Bart	L-PPN
Piaget Sylvain	Môtiers	PRDN
Reinhard Diane	Couvet	PSN
Renzo Lydia	Peseux	PSN
Sandoz Pascal	Neuchâtel	PRDN
Schafroth Marc	La Chaux-de-Fonds	UDC
Schürch Daniel	Boudry	PSN
Schweingruber Valérie	La Chaux-de-Fonds	L-PPN
Siegenthaler Claudine	Dombresson	PSN
Spoletini Giovanni	La Chaux-de-Fonds	PSN
Stähli-Wolf Claudine	La Chaux-de-Fonds	POP
Steiner Pierre-André	Bevaix	L-PPN
Surdez Manuela	La Chaux-de-Fonds	L-PPN
Tanner Roland	Les Vieux-Prés	PRDN
Thiébaud Pierre-Alain	La Chaux-de-Fonds	Verts
Tissot Schulthess Anne	Neuchâtel	PSN
Tschanz René	Corcelles	UDC
Veya Jean-Pierre	La Chaux-de-Fonds	POP
Vuilleumier Serge	La Chaux-de-Fonds	PSN
Walder Jean	Môtiers	L-PPN
Wälti Jean-Bernard	Coffrane	PRDN
Wenger Bernhard	Le Landeron	UDC
Willener Walter	Auvernier	UDC
Zumsteg Bernard	Neuchâtel	PRDN

Députés suppléants

Babey Nicolas	La Chaux-de-Fonds	PSN
Berger Stéphane	Fleurier	UDC
Bernaer Laurence	Chézard-Saint-Martin	Verts
Bernoulli Elisabeth	Neuchâtel	L-PPN
Bigler Frédy	Boveresse	L-PPN
Blaser Armand	Fontainemelon	PSN
Boss Christian	Neuchâtel	PRDN
Bourquin Valérie	Les Hauts-Geneveys	PSN
de Meuron Ursula	Chézard-Saint-Martin	L-PPN
de Pury Patricia	Neuchâtel	PSN
Denis Pierre-Laurent	Rochefort	PSN
Dysli Blaise	Cortailod	PSN
Ecklin Dorothee	Neuchâtel	SOL
Hauser Pierre	Chézard-Saint-Martin	UDC
Heimo Claude	La Chaux-de-Fonds	L-PPN
Horisberger Blaise	Neuchâtel	Verts
Houriet Julie	Les Planchettes	PSN
Humbert-Droz Damien	Corcelles	L-PPN
Jeanneret Jean-Marc	Le Landeron	L-PPN
Perez Miguel	Le Locle	Verts
Lagger Philippe	Le Crêt-du-Loche	Verts
Marti Karim-Frédéric	Le Landeron	UDC
Morel Yves	La Chaux-de-Fonds	PRDN
Müller Devaud Silva	Neuchâtel	PSN
Perrin Tony	Rochefort	PRDN
Rickli Pierre-Alain	VILARS	PRDN
Robert Stephan	Les Ponts-de-Martel	L-PPN
Rosat Bernard	Fleurier	PSN
Rota Sarah	Môtiers	PSN
Schorpp Daniel	Cortailod	UDC
Semperboni Julien	La Chaux-de-Fonds	UDC
Stahli Francis	La Chaux-de-Fonds	POP
Stalder Yves	Le Locle	POP
Stauffer Nicolas	Couvet	PRDN
Taillard David	Le Locle	PSN
Weissbrodt Philippe	Chambrelieu	PSN
Zurita Martha Judith	Neuchâtel	POP

d) Mutations après élection

Dès le 31 mai: MM. Miguel Perez, Les Verts, Pierre Alain Storrer, UDC, ont respectivement remplacé M^{me} Francine John, députée suppléante, et M. Daniel Schorpp, député suppléant, qui se sont désistés.

Dès le 30 août: M^{me} Jacqueline Auclair, UDC, MM. Pierre Alain Storrer, UDC, et Maurice Pugin, UDC, ont respectivement remplacé MM. Stéphane Berger, député suppléant, Grégory Lambert, député, et Pierre Hauser, député suppléant, démissionnaires.

Dès le 27 septembre: M. Tony Perrin, radical, a remplacé M. Olivier Burgat, député, démissionnaire; à la suite du passage de M. Tony Perrin de la fonction de député suppléant à celle de député, M^{me} Jacqueline Tschanz, l'a remplacé dans sa fonction de député suppléant; M. Michel Fellrath, libéral-PPN, a remplacé M^{me} Ursula de Meuron, députée suppléante, démissionnaire; à la suite du passage de M. Pierre Alain Storrer de la fonction de député suppléant à celle de député, M. Jean-Pascal Donzé l'a remplacé dans sa fonction de député suppléant.

Dès le 6 décembre: M^{me} Josette Frésard, libérale-PPN, M. Hubert Jenni, Les Verts, M^{me} Sylvie Fassbind-Ducommun, socialiste, et M. Raymond Clottu, UDC, ont respectivement remplacé MM. Claude Heimo, Philippe Lagger et M^{me} Patricia de Pury, député-e-s suppléant-e-s, et M. Frédéric Matthey, député, démissionnaires.

e) Présidence

La présidence a été assumée, jusqu'au 31 mai, par M. Gilles Pavillon, radical, directeur général de fondation, domicilié à Travers, puis par M. Christian Blandenier, avocat et notaire, domicilié à Chézard-Saint-Martin.

f) Bureau

Dès la session de mai, le bureau est composé de la manière suivante:

Président:	M. Christian Blandenier
1 ^{re} vice-présidente:	M ^{me} Gisèle Ory
2 ^e vice-président:	M. Patrick Erard
1 ^{er} secrétaire:	M. Walter Willener
2 ^e secrétaire:	M. Jean-Pierre Franchon

Présidente et présidents de groupes:

- groupe radical M. Jean-Bernard Wälti
- groupe libéral-PPN M. Philippe Bauer
- groupe socialiste M^{me} Odile Duvoisin
- groupe PopVertsSol M. Alain Bringolf
- groupe UDC M. Pierre Hainard

Le bureau du Grand Conseil a tenu 9 séances.

g) Scrutateurs et scrutateur-trice-s suppléant-e-s

Dès le 31 mai, les scrutateurs et scrutateur-trice-s suppléant-e-s sont les suivant-e-s: MM. Pierre Castella, Serge Vuilleumier, Gilbert Hirschy, Marc Schafroth, Olivier Burgat et M^{me} Béatrice Bois.

Dès le 27 septembre, M. Tony Perrin a remplacé M. Olivier Burgat, démissionnaire, dans la fonction de scrutateur suppléant.

h) Commissions permanentes

Commission des pétitions et des grâces (11 membres)

La commission a tenu 4 séances.

Dès le 31 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Serge Vuilleumier, président, Marc Juan, rapporteur, M^{me} Claudine Siegenthaler, MM. Eric Flury, René Tschanz, vice-président, Julien Semperboni, Roland Tanner, M^{me} Solenne Perrinquet, M. Jean Walder, M^{me} Marianne Ebel et M. Pierre-Alain Thiébaud.

Commission législative (15 membres)

La commission a tenu 11 séances.

Dès le 31 mai, la commission est composée de la manière suivante:

M. Michel Bise, président 2005-2006, M^{me} Anne Tissot-Schulthess, rapporteuse 2005-2006, MM. Mario Castioni, Frédéric Cuche, M^{me} Fabienne Montandon, MM. Armand Blaser, Raphaël Comte, vice-président 2005-2006, Marc-André Nardin, Philippe Bauer, Philippe Gnaegi, Francis Monnier, M^{me} Veronika Pantillon, MM. Alain Bringolf, Bernhard Wenger et Didier Calame.

Dès le 16 décembre, M. Walter Willener a remplacé M. Didier Calame, démissionnaire.

Commission judiciaire (6 membres)

La commission a tenu 7 séances.

Dès le 31 mai, la commission est composée de la manière suivante:

M. Daniel Haldimann, président, M^{me} Marie-Claire Jeanprêtre Pittet, vice-présidente, MM. Christian Mermet, Sylvain Piaget, rapporteur, Pierre-André Steiner et Jean-Pierre Veya.

Commission de gestion et des finances (15 membres)

La commission plénière a tenu 13 séances, son bureau pour l'exercice 2005-2006 en a tenu 3, et ses sous-commissions en ont tenu 16.

Dès le 31 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Jean-Bernard Wälti, président 2005-2006, Philippe Haeberli, Jean-Nathanaël Karakash, vice-président 2005-2006, Pierre Bonhôte, Claude Borel, M^{mes} Diane Reinhard, Monika Maire-Hefti, MM. Martial Debély, Olivier Haussener, rapporteur 2005-2006, Jean-Claude Baudoin, Rolf Graber, Patrick Erard, Francis Staehli, Jean-Charles Legrix et Hugues-Bertrand Chantraine.

Commission des affaires extérieures (15 membres)

La commission plénière a tenu 6 séances et plusieurs délégations ont été désignées pour participer à des séances à l'extérieur.

Dès le 31 mai, la commission est composée de la manière suivante:

M. Jean-Carlo Pedroli, président, M^{mes} Laurence Boegli, Marianne Guillaume-Gentil-Henry, vice-présidente, Béatrice Bois, M. François Cuche, M^{mes} Christina Kitsos, Pierrette Erard, MM. Daniel Schürch, Blaise Courvoisier, rapporteur, Pierre Hauser, Boris Keller, Olivier Burgat, M^{mes} Thérèse Humair, Ruth Lavanchy et M. André Obrist.

Dès le 19 août, M. Pierre Alain Storrer a remplacé M. Pierre Hauser, démissionnaire. Dès le 27 septembre, M^{me} Jacqueline Tschanz a remplacé M. Olivier Burgat, démissionnaire.

i) Commissions spéciales

Commission fiscalité (15 membres)

Elue le 22 novembre 2000, elle a été réélue le 31 mai dans la composition suivante:

M^{me} Violaine Blétry-de Montmollin, présidente, M. Rolf Graber, M^{me} Caroline Gueissaz, MM. Denis de la Reussille, vice-président, Laurent Debrot, Adrien Laurent, rapporteur, François Cuche, Bertrand Nussbaumer, M^{mes} Patricia de Pury, Nathalie Fellrath, MM. Théo Huguenin-Elie, Yves Morel, Bernard Zumsteg, Marc-André Bugnon et Frédéric Guyot.

Dès le 13 décembre, MM. Jean-Michel Gaberell et Raymond Clottu ont remplacé respectivement M^{me} Patricia de Pury et M. Frédéric Guyot, démissionnaires.

La commission a tenu 4 séances.

Commission péréquation financière (15 membres)

Elue le 3 novembre 2004 avec 9 membres, elle a été réélue le 31 mai avec 15 membres dans la composition suivante:

MM. Daniel Schürch, président, Frédéric Cuche, M^{me} Pierrette Erard, MM. Martial Debély, Adrien Laurent, Alexandre Fischli, Laurent Amez-Droz, vice-président, Charles Häsler, Olivier Haussener, Laurent Debrot, rapporteur, Yves Stalder, M^{me} Elisabeth Berthet, MM. Claude Guinand, Karim-Frédéric Marti et Hugues-Bertrand Chantraine.

La commission a tenu 11 séances et son bureau en a tenu 1.

Commission Or de la BNS (9 membres)

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

La commission a tenu 3 séances et une conférence de presse le 19 avril, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

j) Autres commissions

Commission vérification des pouvoirs (15 membres)

A teneur de l'article 40, alinéa 2, de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), une commission de vérification des pouvoirs a été désignée, à la suite de l'élection cantonale du 10 avril, dans la composition suivante:

MM. Charles Häsler, président, Jean Walder, M^{me} Valérie Schweingruber, M^{mes} Marianne Guillaume-Gentil-Henry, vice-présidente, Claudine Siegenthaler, Monika Maire-Hefti, MM. Giovanni Spoletini, Michel Bise, Pierre Hainard, rapporteur, Walter Willener, Damien Cottier, Jean-Bernard Wälti, M^{me} Laurence Boegli, M. Patrick Erard et M^{me} Marianne Ebel.

La commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

Commission de rédaction

La commission n'a tenu aucune séance.

Dès le 31 mai, la commission est composée de la manière suivante:

MM. Marc-André Nardin, Pierre-André Steiner, M^{mes} Lydia Renzo, Claudine Stähli-Wolf et M. Hugues-Bertrand Chantraine.

Groupe de travail "Informatisation du Grand Conseil"

Le groupe n'a tenu aucune séance.

Il a été désigné le 31 mai dans la composition suivante:

M^{me} Charlotte Imhof, M. Jean-Frédéric de Montmollin, M^{mes} Odile Duvoisin, Claudine Siegenthaler, MM. Jean-Michel Gaberell, Laurent Debrot, Grégory Lambert.

Dès le 19 août, M. Nicolas Gsteiger remplace M. Grégory Lambert, démissionnaire.

Les commissions parlementaires ont ainsi tenu 70 séances, leurs bureaux 4, et les sous-commissions de gestion et des finances 16.

k) Sessions

Le Grand Conseil a tenu 10 sessions, soit 24 séances dont 6 de relevée:

- les 25 (après-midi et soir) et 26 janvier;
- les 22 (après-midi et soir) et 23 février;
- le 15 mars (après-midi et soir);
- les 22 (après-midi et soir) et 23 mars;
- le 31 mai;
- les 28 et 29 juin;

- les 30 et 31 août;
- les 27 et 28 septembre;
- les 1^{er} et 2 novembre;
- les 6 (après-midi et soir) et 7 décembre (matin et après-midi).

l) Lois et décrets adoptés par le Grand Conseil

25 janvier

- Loi portant révision de la loi d'introduction des titres huitième et huitième bis du code des obligations (bail à loyer et bail à ferme)
- Décret relatif à la constitution d'une commission ad hoc du Grand conseil chargée de proposer une révision de la péréquation financière intercommunale
- Décret prolongeant jusqu'au 31 décembre 2007 le crédit d'investissement du 6 février 2001 en faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles neuchâteloises
- Loi portant révision
 - de la loi sur les droits politiques (LDP)
 - de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)
 - de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)
- Loi portant révision de la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale
- Loi portant révision de la loi de santé
- Loi vétérinaire (LVét)
- Loi portant modification de la loi concernant les autorités scolaires

26 janvier

- Décret sur la conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire 2004

22 février

- Décret sur la conception directrice cantonale de la protection de la nature
- Loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois
- Loi sur la formation professionnelle (LFP)
- Décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle
- Loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur les finances (maîtrise des finances et limites de l'endettement)

23 février

- Décret portant octroi d'un crédit de 670.000 francs pour le financement d'un crédit d'étude et d'un appel d'offre en vue de la construction d'une nouvelle prison préventive et d'une institution éducative fermée pour mineur-e-s
- Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS)

15 mars

- Loi sur le droit de pétition (LDPé)
- Décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2005-2008
- Décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 1.300.000 francs pour la poursuite et l'approfondissement du projet TRANSRUN, transport collectif rapide pour le réseau urbain neuchâtelois (RUN)

22 mars

- Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (maîtrise des finances et limites de l'endettement)

23 mars

- Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2004

31 mai

- Décret portant validation des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

28 juin

- Décret chargeant le Conseil d'Etat de l'application de la loi fédérale sur les contrats-cadres de baux à loyer et leur déclaration de force obligatoire générale
- Loi portant modification
 - de la loi d'introduction de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LILSEE)
 - du code de procédure pénale neuchâtelois (CPPN)

29 juin

- Loi sur la prostitution et la pornographie (LProst)
- Loi portant révision de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LELP)

30 août

- Loi portant révision de la loi sur les droits politiques (fusion de communes et siège garanti)
- Loi modifiant la loi cantonale sur les constructions (LConstr.)
- Loi modifiant la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
- Loi modifiant la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)

31 août

- Loi portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des rentes AVS, art. 38)

27 septembre

- Loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois (profils d'ADN)
- Loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique visant à introduire un congé sabbatique pour le corps enseignant

27 septembre

- Décret portant octroi d'un crédit urgent de 12.190.000 francs destiné à couvrir la part du canton de Neuchâtel pour la réalisation des projets de doublement de voie entre Bümpliz-Nord – Niederbottigen et Anet – Pont-de-Thielle sur la ligne ferroviaire Neuchâtel – Berne du BLS Chemin de fer du Lötschberg S.A.

1^{er} novembre

- Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse

2 novembre

- Loi portant révision de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel

6 décembre

- Décret relatif à l'utilisation de la part de la vente d'or excédentaire de la Banque nationale suisse attribuée par la Confédération à l'Etat de Neuchâtel

7 décembre

- Loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)
- Loi introduisant une contribution de solidarité prélevée sur les traitements des titulaires de fonctions publiques en 2006
- Loi portant modification de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel (LCP) et de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)
- Loi portant réduction des subventions de l'Etat en 2006
- Loi portant révision de la loi sur les allocations familiales et de maternité (LAFAM)
- Loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil
- Loi portant modification temporaire de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct
- Loi portant modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux
- Loi instituant une participation extraordinaire sur la fortune dans le cadre des efforts budgétaires 2006
- Loi portant révision de la loi concernant l'élimination des déchets animaux
- Loi portant modification temporaire de la loi sur les transports publics (LTP)
- Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2006

m) Projets de lois et décrets à l'étude

A l'issue de la session de décembre, les projets de lois et de décrets à l'étude au sein des commissions parlementaires sont les suivants:

99.152

Projet de loi du groupe socialiste, du 27 septembre 1999, portant révision de la loi sur le statut de la fonction publique

Projet transmis à la commission législative le 28 septembre 1999.

01.123

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur le droit de cité neuchâtelois

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.125

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les droits politiques (éligibilité des étrangers – répartition des sièges)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.132

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 19 juin 2001, portant révision de la loi sur les communes (éligibilité des étrangers)

Projet transmis à la commission législative le 19 juin 2001.

01.165

Projet de loi Damien Cottier, du 21 novembre 2001, portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (élection des jurés cantonaux)

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

01.168

Projet de loi Bernard Matthey, du 21 novembre 2001, portant modification de la loi sur les eaux (contrôle réseau)

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

02.116

Projet de loi du groupe socialiste, du 20 mars 2002, sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)

Projet transmis à la commission législative le 20 mars 2002.

02.138

Projet de loi Jean-Pierre Veya, du 3 septembre 2002, portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (motion populaire en matière communale)

Projet transmis à la commission législative le 3 septembre 2002.

02.139

Projet de loi Jean-Pierre Veya, du 3 septembre 2002, portant révision de la loi sur les droits politiques (motion populaire en matière communale)

Projet transmis à la commission législative le 3 septembre 2002.

03.105

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 28 janvier 2003, portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) (initiative et référendum en matière communale)

Projet transmis à la commission législative le 29 janvier 2003.

03.107

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 28 janvier 2003, portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) (congé de maternité)

Projet transmis à la commission législative le 29 janvier 2003.

03.152

Projet de loi du groupe radical, du 30 septembre 2003, portant révision du code de procédure pénale neuchâtelois (Mesures de protection)

Projet transmis à la commission législative le 1^{er} octobre 2003.

03.162

Projet de loi du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, portant révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2003.

03.172

Projet de loi du groupe socialiste, du 2 décembre 2003, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (commissions permanentes)

Projet transmis à la commission législative le 3 décembre 2003.

03.174

Projet de loi Raphaël Comte, du 2 décembre 2003, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (consultations fédérales)

Projet transmis à la commission législative le 3 décembre 2003.

04.102

Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2004, portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (rabais d'impôt)

Projet transmis à la commission fiscalité le 2 février 2004.

04.105

Projet de décret de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision de la Constitution cantonale (Cst. NE) (institution d'un Conseil de la magistrature)

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

04.106

Projet de loi de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (autonomie administrative et financière des autorités judiciaires)

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

04.107

Projet de loi de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision du code de procédure pénale neuchâtelois (CPPN) (secret de fonction de la police judiciaire)

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

04.108

Projet de loi de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision du code de procédure pénale neuchâtelois (CPPN) (institution d'un doyen des juges d'instruction)

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

04.109

Projet de loi de la commission d'enquête parlementaire (CEP), du 27 janvier 2004, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (commissions d'enquête parlementaire)

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2004.

04.123

Projet de loi du groupe libéral-PPN, du 25 février 2004, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (commission permanente de questions de santé)

Projet transmis à la commission législative le 2 mars 2004.

04.131

Projet de loi Damien Cottier, du 30 mars 2004, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur les finances (commissions permanentes – commission des investissements)

Projet transmis à la commission législative le 3 mai 2004.

04.132

Projet de loi Damien Cottier, du 30 mars 2004, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) (commission de gestion et des finances – transmission d'informations)

Projet transmis à la commission législative le 3 mai 2004.

04.141

Projet de loi Raphaël Comte, du 27 avril 2004, portant révision de la loi sur les finances (commission de gestion et des finances – budget)

Projet transmis à la commission législative le 3 mai 2004, puis à la commission de gestion et des finances le 15 juin 2004.

04.147

Projet de loi Thérèse Humair et Philippe Bauer, du 26 mai 2004, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (programme de législature)

Projet transmis à la commission législative le 2 juin 2004.

04.148

Projet de loi Damien Cottier et Raphaël Comte, du 29 juin 2004, portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) (initiative et vote populaires, mesures de publicité)

Projet transmis à la commission législative le 5 juillet 2004.

05.105

Projet de loi du groupe PopEcoSol, du 25 janvier 2005, portant révision de la loi sur les communes (LCo) (commission scolaire: incompatibilités)

Projet transmis à la commission législative le 2 février 2005.

05.111

Projet de loi du groupe radical, du 22 février 2005, portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (perception du paiement des impôts à la source)

Projet transmis à la commission fiscalité le 10 mars 2005.

05.121

Projet de loi Philippe Haerberli, du 22 mars 2005, portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) (élection du Grand Conseil)

Projet transmis à la commission législative le 23 mars 2005.

05.139

Projet de loi Jean-Pierre Veya, du 28 juin 2005, portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) (élection du Conseil d'Etat)

Projet transmis à la commission législative le 6 juillet 2005.

05.143

Projet de loi du groupe socialiste, du 29 juin 2005, portant modification de la loi sur les communes (LCo)

Projet transmis à la commission législative le 6 juillet 2005.

05.154

Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 31 août 2005, portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) (taxe foncière)

Projet transmis à la commission fiscalité le 21 septembre 2005.

05.180

Projet de décret du groupe socialiste, du 1^{er} novembre 2005, soumettant à l'Assemblée fédérale une initiative cantonale relative à la perception à la source de l'impôt direct des personnes physiques

Projet transmis à la commission fiscalité le 29 novembre 2005.

05.182

Projet de loi du groupe socialiste, du 6 décembre 2005, portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP) et de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (informations concernant la situation fiscale des députés)

Projet transmis à la commission législative le 13 décembre 2005.

n) Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil

Les 3 tomes regroupant les sessions de mai à septembre 2004 ont été envoyés aux intéressés au fur et à mesure de leur édition. Ils sont à disposition sous forme papier et CD-ROM, ainsi que sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel.

3.2. Personnel

M. Laurent Helfer, secrétaire de commissions parlementaires, a quitté le service du Grand Conseil le 31 août. Il a été remplacé par M^{me} Carole Donzé, entrée en fonction le 1^{er} septembre 2005.

3.3. Recueil de la législation neuchâteloise

Les suppléments 66 et 67 (jour de référence 28 février 2005) du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) ont été envoyés aux abonnés et publiés sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel. Le supplément 68 (jour de référence 30 juin 2005) est également publié sur le site Internet de l'Etat. Il sera envoyé aux abonnés en 2006.

4. SERVICE DE L'ECONOMAT ET DU MATERIEL SCOLAIRE**4.1. Personnel**

Le service a subi quelques mutations de personnel durant l'année.

Tout d'abord, l'engagement au 1^{er} janvier 2005 de M. Laurent Haas, collaborateur technique, en remplacement de M. Jacques Singy, démissionnaire. Ensuite, M. Bernard Schreyer, magasinier, transféré dès le 1^{er} janvier du service de l'intendance des bâtiments de l'Etat. Celui-ci travaille à raison de 75% pour cause d'accident et a assumé, durant l'année, un mandat pour la HEP BEJUNE à raison de 45% d'un plein temps.

M. Jean-Jacques Burkhard, magasinier a quitté le service pour reprendre le poste d'huissier de la chancellerie. C'est M. Laurent Molliex qui a été engagé pour le remplacer et ceci dès le 1^{er} septembre 2005.

Comme les années précédentes, nous avons eu recours, pour accomplir l'ensemble des tâches qui nous sont dévolues, à diverses personnes mises à disposition dans le cadre des programmes d'occupation afin de renforcer les différents secteurs de manutention de la marchandise, de préparation et de livraison du matériel dans les divers services de l'Etat et des écoles neuchâteloises.

4.2. Logistique

Nous disposons d'une infrastructure qui permet une distribution efficace et rationnelle de tout le matériel de consommation courante pour l'ensemble de l'administration cantonale, de l'Université et des écoles neuchâteloises.

Nous nous occupons également de reprendre les différents matériels de consommation courante pour les recycler, les anciennes machines administratives pour les replacer dans les services qui en ont besoin et éliminer les appareils défectueux.

Nous avons en outre distribué le matériel relatif aux scrutins fédéraux et cantonaux.

4.3. Gestion du service

L'année 2005 a été particulière pour notre service. En effet, dès le 1^{er} janvier, nous avons mis en œuvre la gestion de nos achats et des finances sur le logiciel SAP. Cette nouvelle manière de procéder a demandé de gros efforts de la part du personnel, passablement de temps d'adaptation pour les divers secteurs que nous gérons. Nous citerons, entre autres, la gestion des demandes d'offres, des commandes de matériel et d'éditions scolaires, les commandes des différentes écoles, l'établissement des bordereaux de livraisons dans les différents services de l'administration ainsi que les diverses distributions du matériel scolaire.

Après une année d'exploitation de ce logiciel, nous poursuivons et finalisons l'ensemble des moyens qui nous permettra de gérer efficacement les tâches qui nous incombent.

4.4. Gestion des achats

L'ensemble des achats effectué pour notre service a permis d'assurer aux différents utilisateurs la disponibilité en fournitures administratives et scolaires en gérant un stock de marchandises adapté aux exigences d'aujourd'hui.

L'équipement et l'entretien des machines de bureau sont restés modestes. Ils ont été déterminés avec les utilisateurs et correspondent à leurs besoins.

4.5. Gestion des impressions

Cette année, la plupart des documents existants reproduits en offset a subi une modification totale ou partielle au niveau du prépresse. Cela provient de la nouvelle répartition des départements.

Le nombre d'impression d'enveloppes se monte à 1.015.810 et celui du papier à 1.412.689 pour un tirage total de 2.428.499 exemplaires.

En impression numérique, afin de suivre l'évolution en constante mutation, un changement de machine ainsi qu'un nouveau logiciel de traitement des données ont demandé un temps d'adaptation de la part du collaborateur préposé à la photocopieuse. Le nombre total de copies se monte à 3.663.046 flashes. Les rapports du Grand Conseil représentent 543.419 flashes et la législation 147.855 flashes, soit une part de 19% de la production totale de la machine.

4.6. Fournitures scolaires enfantines, primaires et secondaires

La mise en place du désenchevêtrement des relations entre les collectivités publiques a transféré la responsabilité financière de certains domaines de l'enseignement obligatoire à l'Etat. Par contre, d'autres domaines sont désormais du ressort des autorités communales.

Tout d'abord, l'Etat prend en charge la totalité des manuels et du matériel scolaires officiels de l'ensemble des communes et des institutions neuchâteloises. Celles-ci ont pu bénéficier des diver-

ses fournitures mises à leurs disposition et ceci dans le cadre d'une enveloppe budgétaire attribuée par élève et par section.

4.7. Subventions matériel général d'enseignement

Les diverses subventions versées aux écoles enfantines et primaires ont, quant à elles, été transférées, dans leur totalité, aux autorités communales.

4.8. Droits d'auteurs "Pro litteris et Suissimage"

Les redevances relatives aux droits d'auteurs "Pro litteris et Suissimage" sont gérées par le secrétariat général du DECS.

5. SERVICE DE L'INSPECTION DES FINANCES

Depuis le début de la nouvelle législature, le service de l'inspection des finances dépend administrativement de la chancellerie d'Etat. Pour les aspects organiques, notamment liaison avec le Conseil d'Etat, le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances est compétent (article 48, alinéa 3). Un projet de loi sur le contrôle des finances est en cours de rédaction et devrait être présenté au Grand Conseil dans la seconde partie de l'année 2006.

Le service de l'inspection des finances rédige depuis 1998 un rapport d'activité semestriel à l'attention du Conseil d'Etat ainsi que du président et des membres de la commission de gestion et des finances. Pour l'année 2005, en raison notamment d'une dotation en personnel insuffisante et de la surcharge qui en résulte, un seul rapport d'activité sera établi, concernant l'ensemble de l'année.

Pour les mêmes motifs, plusieurs révisions prévues en 2005 dans le cadre de la planification pluri-annuelle basée sur les risques ont dû être reportées et le délai pour l'émission des rapports de révision s'est allongé. Le plan de rotation qui prévoit un passage dans chaque service au moins tous les six ans ne peut plus être respecté actuellement. Des rapports ad hoc ont régulièrement informé le Conseil d'Etat sur les risques liés à cette situation. De son côté, le service a pris diverses mesures d'organisation visant à accroître sa productivité et a modifié la forme de ses rapports et la manière de gérer le suivi des observations, en collaboration avec les secrétariats généraux.

5.1. Rapports de révisions

Au cours de l'année 2005, le service de l'inspection des finances a déposé 103 rapports qui peuvent être répartis en plusieurs catégories, soit:

Rapports relatifs à des révisions annuelles de comptes

- Services de l'Etat, écoles, hôpital et autres entités incluses dans les comptes de fonctionnement (y compris l'analyse de comptes d'investissements gérés par certaines de ces entités) 14
- Mandats de révisions annuelles des comptes (fonds appartenant et gérés de l'Etat, entités subventionnées, mandats divers) 38
- Rapports d'attestation exigés par des partenaires du canton et conditionnant généralement le versement de subventions (SECO, Interreg, OFFT, etc.) 12

- Contrôles en relation avec la route nationale 5 (délégation de la Confédération) 4
- 68**

Rapports ponctuels

- Rapports relatifs au contrôle à l'improviste des existants de trésorerie 8
 - Rapports sur des analyses particulières 27
- Au total: 103**

Les rapports relatifs aux mandats de révisions annuelles comprennent notamment les contrôles opérés dans le cadre de notre mandat d'organe de contrôle de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel. La révision de notre institution de prévoyance a donné lieu, en 2005, à l'établissement de cinq rapports, soit:

- contrôle et analyse des comptes 2004 tenus par
 - l'administration de la Caisse de pensions proprement dite
 - le service financier, relatifs aux placements mobiliers
 - le service de la gérance des immeubles, relatifs aux placements immobiliers
- contrôle du décompte annuel 2004 du fonds de garantie
- contrôle et attestation des comptes annuels statutaires

Les dossiers suivants ont fait l'objet de contrôles et d'analyses particulièrement approfondis:

Analyse et contrôle des comptes de fonctionnement, de bilan, d'investissements, et des fonds appartenant, examen du contrôle interne, de la gestion budgétaire et de l'application des bases légales pour les entités suivantes:

- Service des forêts, office de la conservation de la nature, analyse des comptes y compris les fonds gérés
- Office des transports
- Service d'archéologie
- Parc et Musée d'archéologie
- Office des bourses
- Service de la santé publique, établissements pour personnes âgées
- Bureau du délégué aux étrangers
- Service des mineurs et des tutelles
- Service des étrangers

Analyses particulières:

- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, office des faillites, analyse par sondages des flux financiers et de dossiers
- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières, analyse par sondages des flux financiers et de dossiers
- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, office des faillites, rapport relatif au mandat spécial confié le 15 décembre 2004 par Madame la Conseillère d'Etat Monika Dusong, cheffe du DJSS
- Service des contributions, service financier, analyse des procédures en place dans le domaine de l'impôt fédéral direct

- Service des contributions, office des impôts immobiliers et de succession, service financier, office de perception, analyse des procédures en place au bureau des gains immobiliers et des lods et au bureau de perception de l'IFD et autres impôts
- Service des contributions, office des impôts immobiliers et de succession, service financier, office de perception, analyse des procédures en place pour la taxation de l'impôt sur les successions et les donations entre vifs et orienté résultats de la perception dudit impôt pour l'exercice 2003
- Service de la formation universitaire, Lycées Denis-de-Rougement et Blaise-Cendrars, analyse des procédures en place dans le domaine des traitements des enseignants des lycées cantonaux
- Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA), contrôles effectués sur l'inventaire du mobilier et du matériel détenus par le Centre
- Centrale d'encaissement des hôpitaux neuchâtelois, vérification des comptes de la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2004, clôture définitive des comptes au 31 décembre 2004 et liquidation de l'institution
- Service financier, office de perception, comptabilité, contrôle du bouclage annuel 2003 de l'impôt cantonal direct des personnes physiques et morales
- Service financier, office du contentieux général, analyse du recouvrement du contentieux des impôts et des autres créances de l'Etat
- Service financier, office de perception, bureau des amendes et frais judiciaires, révision de la gestion et de la perception des amendes et frais judiciaires
- Service des mineurs et des tutelles, contrôle spécial
- Etablissement d'exécution des peines de La Ronde, contrôle de la caisse et du compte de chèques postaux, suivi du contrôle à l'improvisiste précédent

Dans le domaine de l'audit informatique, quatre rapports ont été émis en 2005, soit:

- Révision informatique de l'application des personnes physiques (SIPP)
- Révision informatique de la base de données établissements et entreprises (BDEE)
- Audit de la sécurité de l'infrastructure GSU eVoting de l'Etat de Neuchâtel
- Révision informatique, rapport final relatif au suivi des recommandations émises par PricewaterhouseCoopers SA suite au premier audit sur la sécurité de l'infrastructure GSU eVoting de l'Etat de Neuchâtel, et des réponses subséquentes communiquées par le service du traitement de l'information

Dans la seconde partie de l'année 2005, les analyses approfondies suivantes, dont les rapports seront délivrés début 2006, ont été effectuées ou sont en voie d'être terminées:

- Service des ressources humaines, rapport relatif à l'audit des traitements 2004-2005 (du 1^{er} août 2004 au 31 mai 2005)
- Service des contributions, office de l'impôt à la source, service financier, office de perception, service du traitement de l'information, rapport relatif à l'analyse des procédures en matière d'impôt à la source et à l'audit informatique de l'application ISIS
- Service des contributions, office de l'impôt anticipé, analyse des procédures en matière d'impôt anticipé
- Service de la formation universitaire, Lycée Jean-Piaget, rapport relatif à l'analyse des procédures mises en place dans le domaine des traitements des enseignants
- Etablissement d'exécution des peines de Bellevue
- Service de la formation professionnelle
- Service de l'inspection et de la santé au travail
- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce

- Office du registre du commerce
- Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers
- Office des poursuites des Montagnes neuchâteloises et du Val-de-Ruz
- Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
- Service de l'énergie
- Service de la sécurité civile et militaire, taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Office de la statistique et de l'informatique scolaire
- Service de l'assurance-maladie
- Service financier
- Service de l'économie agricole, examen des comptes d'investissements et des comptes de bilan en rapport avec les crédits d'investissement et les paiements directs, office de l'équipement agricole, examen des procédures en matière d'octroi des subventions et d'aides à l'investissement aux constructions agricoles, office des améliorations foncières, examen des procédures en matière d'octroi des subventions aux syndicats d'améliorations foncières

Dans le domaine de l'audit informatique, en plus de l'audit informatique de l'application ISIS (impôt à la source) précité, deux rapports étaient en cours de rédaction à la fin de l'année 2005, soit:

- Révision informatique de l'application LORA, domaine de l'asile au service des migrations
- Révision informatique de SAP AP/AR

De plus, notre service examine régulièrement sur demande du service des établissements spécialisés toutes les demandes et projets de décomptes de subventions en faveur des établissements spécialisés pour enfants, adolescents, adultes handicapés et toxicomanes.

5.2. Autres activités

Le service de l'inspection des finances joue un rôle important de consultant et de conseiller auprès des services de l'administration cantonale et des institutions ou entités subventionnées par l'Etat.

De plus, il participe régulièrement à des groupes utilisateurs ou de pilotage dans le cadre de la mise en place de nouvelles applications informatiques.

Notre service a notamment pris part aux groupes de travail suivants:

- Groupe de pilotage SAP - finances Etat
- Comité de pilotage "évaluation des subventions" (CPES)
- Gestion des prestations (GESPA +)
- Centre de compétence en matière de TVA
- Groupe de travail chargé de la mise en place des normes RPC 26 pour les comptes de la Caisse de pensions de l'Etat

Le service entretient des relations soutenues avec les organes similaires de contrôle des cantons latins et le Contrôle fédéral des finances.

5.3. Facturation des prestations du service de l'inspection des finances

Conformément à l'énoncé de l'article 15 du règlement du 13 janvier 1993 concernant le service de l'inspection des finances, nous avons facturé nos prestations de révisions externes annuelles des comptes des institutions paraétatiques créées par l'Etat ou bénéficiant d'une aide financière de celui-ci.

Le tarif est de 120 francs l'heure selon arrêté du Conseil d'Etat du 10 novembre 2004.

Le total des recettes du service se décompose comme suit:

	2004 Fr.	2005 Fr.
Prestations facturées à la Confédération concernant les contrôles exécutés pour la RN5 (compte 438400)	61.205,50	67.443.—
Prestations facturées pour les révisions annuelles des comptes (compte 439850)	107.948,65	134.554,10
Prestations facturées pour la révision des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat (compte 490020)	<u>63.202,80</u>	<u>79.680.—</u>
	<u>232.356,95</u>	<u>281.677,10</u>

Neuchâtel, le 8 février 2006

Le chancelier d'Etat,

J.-M. Reber

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL	1
1.1.	Personnel.....	1
1.2.	Feuille officielle	1
1.3.	Légalisations	1
1.4.	Guichet unique.....	1
1.5.	Droits politiques	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux	6
1.7.	Partenariat enregistré	6
1.8.	Centenaires	6
2.	COMMUNICATION	6
3.	SERVICE DU GRAND CONSEIL	7
3.1.	Grand Conseil.....	7
3.2.	Personnel.....	20
3.3.	Recueil de la législation neuchâteloise	20
4.	SERVICE DE L'ECONOMAT ET DU MATERIEL SCOLAIRE	20
4.1.	Personnel.....	20
4.2.	Logistique	21
4.3.	Gestion du service	21
4.4.	Gestion des achats	21
4.5.	Gestion des impressions.....	21
4.6.	Fournitures scolaires enfantines, primaires et secondaires	21
4.7.	Subventions matériel général d'enseignement	22
4.8.	Droits d'auteurs "Pro litteris et Suissimage".....	22
5.	SERVICE DE L'INSPECTION DES FINANCES	22
5.1.	Rapports de révisions	22
5.2.	Autres activités	25
5.3.	Facturation des prestations du service de l'inspection des finances.....	25